VIGAND Fanny

17 septembre 2022, reprise de fonctions d'un commissaire de justice salarié

Suite à la déclaration déposée complète par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice le 16 août 2022 et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai d'un mois à compter de cette date,

Mme Fanny, Elisabeth VIGAND, anciennement commissaire de justice salariée au sein de l'office de commissaire de justice dont est titulaire la société à responsabilité limitée à associé unique « SOCIÉTÉ LORRAINE PÉRON-MACÉ » à la résidence de Paris (Paris), a repris ses fonctions en qualité de commissaire de justice salariée au sein de l'office de commissaire de justice dont est titulaire la société civile professionnelle « SCP Jacques GIRARDOT – Maxime UREN» à la résidence de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Une nouvelle prestation de serment est requise.

Commissaire de justice salarié concerné :
Fanny VIGAND

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)